

## L'ARMÉE ET L'ILLE-ET-VILAINE

### A LA VEILLE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

En 1914, l'organisation de l'armée française est régionale. Le territoire est découpé en régions militaires (régions de corps d'armée) regroupant plusieurs départements autour d'une grande métropole. Le corps d'armée est une grande unité composée de deux divisions d'infanterie, chacune organisée en deux brigades elles-mêmes constituées de deux régiments d'infanterie, dont le recrutement est fortement régional.

La 10<sup>e</sup> région militaire, qui doit former le 10<sup>e</sup> corps d'armée en cas de mobilisation, regroupe les départements de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et de la Manche. Son état-major siège à Rennes. Le département accueille :

- la 19<sup>e</sup> division d'infanterie (Rennes), composée de la 38<sup>e</sup> brigade d'infanterie (Rennes), qui comprend le 41<sup>e</sup> régiment d'infanterie (Rennes) et le 70<sup>e</sup> régiment d'infanterie (Vitré) ;
- la 20<sup>e</sup> division d'infanterie (Saint-Servan), composée de la 40<sup>e</sup> brigade d'infanterie (Saint-Malo), au sein de laquelle se trouve le 47<sup>e</sup> régiment d'infanterie (Saint-Malo).
- L'artillerie de la 10<sup>e</sup> région militaire est concentrée à Rennes, grande ville d'artillerie en 1914. La 10<sup>e</sup> brigade d'artillerie (Rennes) comprend le 50<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne (artillerie du 10<sup>e</sup> corps), le 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne (artillerie divisionnaire de la 19<sup>e</sup> division d'infanterie) et le 10<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne (artillerie divisionnaire de la 20<sup>e</sup> division d'infanterie).

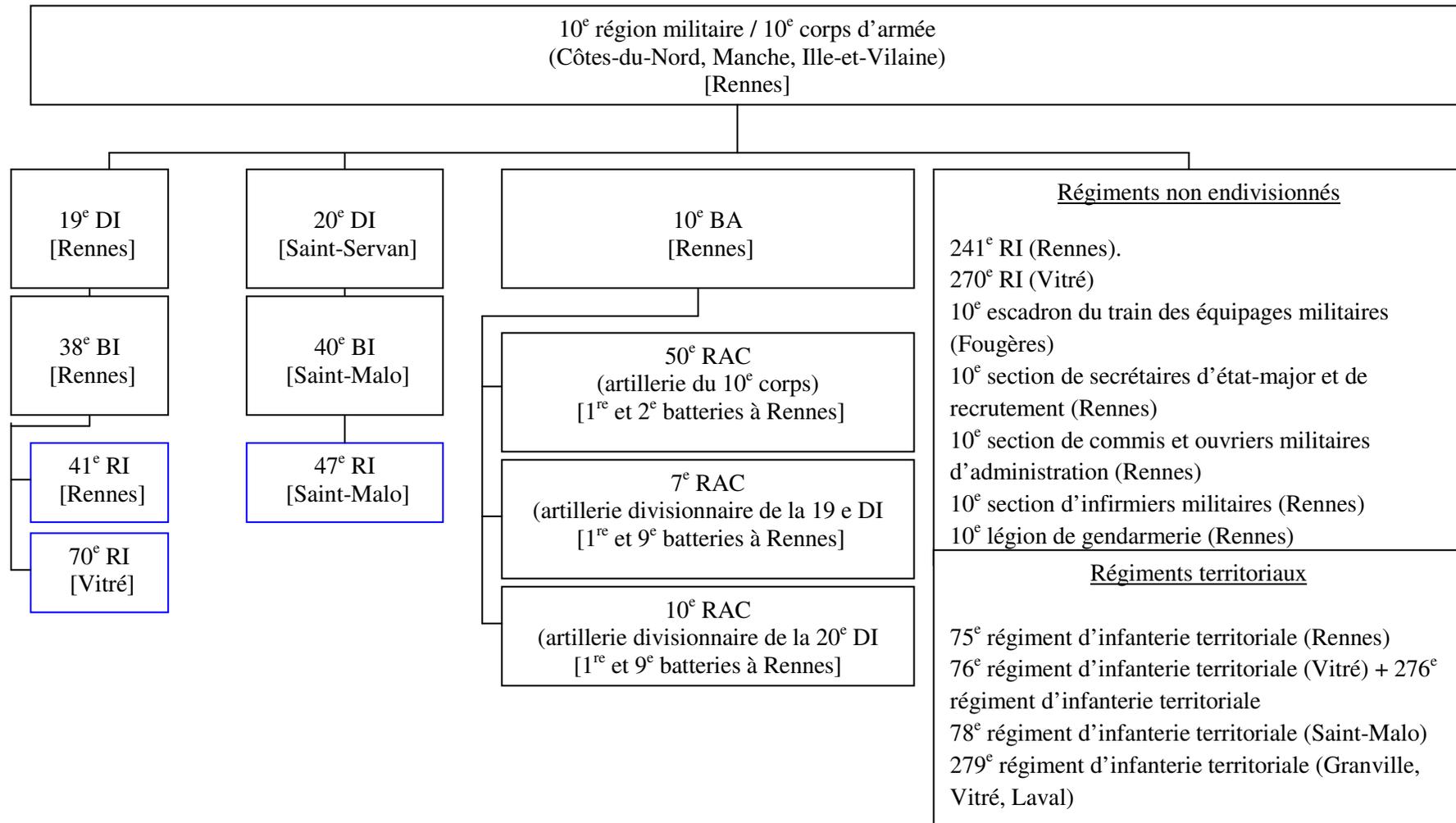
À ces formations s'ajoutent des éléments supplémentaires non endivisionnés ou répartis dans toutes les unités du 10<sup>e</sup> corps : le 10<sup>e</sup> escadron du train des équipages militaires (Fougères), la 10<sup>e</sup> section de secrétaires d'état-major et de recrutement (Rennes), la 10<sup>e</sup> section de commis et ouvriers militaires d'administration (Rennes), la 10<sup>e</sup> section d'infirmiers militaires (Rennes) et la 10<sup>e</sup> légion de gendarmerie.

Ce dispositif est complété par les unités de la réserve et de la territoriale. À la mobilisation, les réservistes, c'est-à-dire les hommes qui ont déjà effectué le service militaire, sont mobilisés dans les unités de l'active (les plus jeunes) ou entrent dans la composition des régiments de réserve (les plus âgés). Chaque régiment d'infanterie active se dédouble en un régiment de réserve : les 241<sup>e</sup> (Rennes) et 270<sup>e</sup> (Vitré), régiments non endivisionnés, et le 247<sup>e</sup> (Saint-Malo). Enfin, les plus vieux mobilisables (de 35 à 45 ans) sont incorporés dans l'armée territoriale chargée, théoriquement, des missions de garde des places fortes, des voies de communication, de la surveillance des frontières ou encore des camps de prisonniers. Les régiments territoriaux sont les 75<sup>e</sup> (Rennes), 76<sup>e</sup> et 276<sup>e</sup> (Vitré), 78<sup>e</sup> (Saint-Malo) et 279<sup>e</sup> (Granville, Vitré, Laval) régiments d'infanterie territoriale, ainsi que des escadrons de cavalerie et d'artillerie territoriales.

Enfin, des unités qui n'appartiennent pas au 10<sup>e</sup> corps d'armée stationnent néanmoins dans le département. L'état-major de la 16<sup>e</sup> brigade de dragons est installé à Rennes et le 24<sup>e</sup> régiment de dragons appartient à la garnison rennaise.

À la déclaration de la guerre, le 10<sup>e</sup> corps d'armée entre dans la composition de la V<sup>e</sup> armée. Il est composé des jeunes soldats appelés, c'est-à-dire ceux qui effectuent leur service militaire, et de jeunes réservistes, libérés récemment du service actif. Renforcé par des régiments d'infanterie de réserve, le corps d'armée compte 46 000 hommes environ, des milliers de chevaux et de voitures, 120 canons de 75 mm et une trentaine de mitrailleuses.

**LES UNITES STATIONNEES EN ILLE-ET-VILAINE EN 1914**



Divers

- 16<sup>e</sup> brigade de dragons (Rennes) comptant notamment le 24<sup>e</sup> régiment de dragons (Rennes)
- 25<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne (Rennes) : formé en 1917 à partir des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> groupes du 50<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne.